

Les élèves nouvellement arrivés en France

Bien accueillir

Circulaire n° 2012-141 du 2 octobre 2012 relative à l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés

L'accueil des EANA est **obligatoire dans tous les établissements scolaires**. Le titre de séjour n'est pas obligatoire pour l'inscription. Penser à faire figurer les modalités d'accueil dans le projet d'école.

- **Fournir une info claire et accessible** présentant le **système éducatif français** (droits, devoirs des familles, principes de l'École...)
- Mettre à disposition un **livret d'accueil bilingue** pour les parents et les élèves : **organisation de la scolarité et explication de l'accompagnement** qui sera mis en place
- **Entretien avec la famille**, avec ou sans interprète → **recueillir le plus d'informations** possible sur la situation familiale, la scolarisation antérieure, la langue parlée. **Rassurer les parents**, expliquer le fonctionnement du système (cycle, soutien aux élèves, fournitures, heure d'entrée/sortie...)
- Faire faire une **visite de l'école**

Accueillir en maternelle et en élémentaire

Maternelle

Analyse des besoins de l'enfant → **observation dans les diverses activités en situation**.

Élémentaire

Analyse des besoins de l'enfant → **évaluation diagnostique** menée par l'enseignant de **UPE2A** (Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants) du secteur ou le **réfèrent EANA** par exemple, avec le concours du CASNAV. Cette évaluation se fait dans la **langue de première scolarisation**.

- identifier **acquis et besoins**
- déterminer **la classe la mieux adaptée**
- mettre en évidence sa **familiarisation (ou non) avec l'écrit**, ses compétences scolaires antérieures, ses savoir-faire en **langue française** ou dans d'autres langues
- son **niveau de lecture et de maths** (si l'enfant a déjà été scolarisé)

Si l'enfant est d'âge de CP - CE1 ou non-scolarisé antérieurement, un test sans consignes peut être proposé pour les maths. À la suite cette évaluation diagnostique → **conseil de cycle choisit la classe**.

Après l'inscription à l'école, les élèves sont souvent **inscrits en UPE2A**, pour suivre un **enseignement intensif du français**. L'emploi du temps est organisé entre l'UPE2A et l'école ordinaire. Une **fiche de suivi** est tenue. Petit à petit, l'enfant sera définitivement affecté à la classe ordinaire : la fin de sa prise en charge sera décidée en conseil de cycle.